

## Groupe de travail du 19 janvier 2010 (9h 30mn)

### Relevé de conclusions

Etaient présents :

#### I – Représentants de l'Administration

Mme Danièle Despax – Secrétaire Générale, IA Châteauroux  
M. Noël Ravat – IEN adjoint à l'IA -Châteauroux ASH  
M. Claude Senée – IEN Issoudun

#### II – Représentants des personnels

Mme Christiane Boursault – Directrice Ecole mixte Lignerolles  
Mme Martine Demur – Adjointe école maternelle la Petite Fadette  
Le Poinçonnet  
Mme Isabelle Henry – Directrice école maternelle Lamartine Châteauroux  
M. Guy Thomas – RASED école mixte Paul Bert Argenton-sur-Creuse - Poste G  
M. Erik Sarribouette – Services partagés école mixte Delacroix  
La Châtre

#### III – Division des Ressources Humaines

Mme Valérie Petit - Chef de division  
Mme Marie-Claude Septier

#### I – Mouvement

1 – actualisation de la circulaire, "reformulation" de certaines consignes et mise en place du calendrier.

2 – propositions :

Les représentants des personnels SE-UNSA déplorent les conditions dans lesquelles le mouvement 2009 s'est déroulé et estiment qu'il n'a pas été répondu aux attentes des personnels, même s'ils reconnaissent par ailleurs les impératifs de l'Inspecteur d'académie.

- Modifications demandées par les représentants des personnels :

– Avis de participation : retour demandé par les 2 organisations syndicales, au vu de la taille du département.

- Quota des postes habilités langues vivantes dans les écoles : les 2 organisations syndicales demandent que les critères de nomination des adjoints soient supprimés (problème d'organisation dans les RP1, couverture assurée dans la plupart des écoles). Le service établira un bilan.

écoles de 1 à 4 classes →	1 maître habilité
écoles de 5 à 9 classes →	2 maîtres habilités
écoles à + de 9 classes →	3 maîtres habilités

- Zones géographiques : les 2 organisations syndicales souhaitent qu'elles soient supprimées, ou, si elles doivent être maintenues, qu'il en soit tenu compte le plus tard possible (fin juin, voire fin août) et qu'elles soient plus nombreuses pour réduire les distances.

- Situations exceptionnelles : les 2 organisations syndicales souhaitent l'ajout d'une mention permettant aux enseignants de demander à quitter expressément leur poste, sans avoir à motiver leur demande.

- Participation des PE 2 issus de l'IUFM à la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement : les représentants des personnels SE-UNSA demandent leur participation à la 2<sup>ème</sup> phase, invoquant une pression supplémentaire pour eux, les derniers modules de formation se déroulant en mai, ce qui ne favorise pas l'établissement d'une liste de vœux en mars-avril. Ils estiment également que la nouvelle procédure met en danger le mouvement des titulaires. Mme Despax indique que les reçus concours seront affectés fin août, les résultats n'étant connus que début juillet.

- Liste unique de vœux : les 2 organisations syndicales souhaitent que les personnels puissent faire des vœux à chaque phase du mouvement, les personnels éprouvant moins de difficultés à occuper un poste choisi plutôt qu'imposé. M. Senée indique qu'une adaptation est nécessaire à tout nouveau poste et qu'un accompagnement et un suivi sont mis en place pour les nouveaux PE par les équipes de circonscription.

- Nombre de vœux : les 2 organisations syndicales en souhaitent l'augmentation, notamment en cas de mesure de carte scolaire dans un RPI.

- Barème départemental :

- AGS sans changement

- Note professionnelle : les 2 organisations syndicales regrettent les conditions dans lesquelles les NT2 encore en surnombre vont être inspectés. Ils demandent une dérogation à la date du 31 mars, ce qui ne peut être envisagé, compte tenu du calendrier.

- Conditions particulières d'exercice : les 2 organisations syndicales souhaitent le retour aux dispositions antérieures et étendre le bénéfice des points supplémentaires à tous les ZIL et brigadiers, y compris ceux nommés après le 01 09 04.

- Mesure de carte scolaire : un enseignant concerné par une mesure de carte scolaire conserve les 6 points de fermeture au mouvement suivant s'il a été nommé à titre provisoire. Les représentants des personnels SE-UNSA souhaitent que cette mesure soit conservée 3 ans. Le service effectuera les statistiques pour les années 2007, 2008 et 2009. Les représentants des personnels SE-UNSA demandent que les points attribués en cas de mesure de carte scolaire soient exclusivement réservés au dernier nommé dans l'école, sans recours éventuel au volontariat.

- Priorités de nomination : les représentants des personnels SE-UNSA souhaitent une réflexion sur une éventuelle priorité de nomination des personnels assurant une direction d'école à titre provisoire et inscrit sur la liste d'aptitude pendant l'intérim. Cette nouveauté, si elle était retenue, pourrait être annoncée dès cette année pour 2011. Mme Despax indique qu'aucun engagement ne peut être pris pour le mouvement 2011. La proposition sera étudiée cette année.

Compte tenu des incertitudes relatives à l'affectation des fonctionnaires stagiaires issus des concours 2010, Mme Despax s'interroge sur le maintien de la priorité concernant les personnels affectés en services partagés. Il est proposé aux 2 organisations syndicales d'engager une réflexion.

- Eléments déterminants en cas d'égalité de barème : sans changement

- Annexes : sont jointes à la circulaire :

Annexe 1 : note à l'attention des personnels (temps partiels, disponibilités)

Annexe 2 : note technique relative à la saisie des vœux

Annexe 3 : note relative aux personnels de remplacement

Annexe 4 : note relative au handicap

Annexe 5 : note relative aux postes concernant l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés

Annexe 6 : liste des RPI

Annexe 7 : liste des écoles primaires

Annexe 8 : liste des postes à profil

Annexe 9 : note relative aux zones géographiques

Elles seront actualisées et une réserve sera portée aux annexes 3, 4, 6, 7 et 8, eu égard aux mesures de carte scolaire, non connues à la date de publication de la circulaire;

Les annexes 5 et 8 restent à mettre à jour.

## II – Barèmes applicables en gestion collective

- Départs en stages longs ASH : pas de changement
- Sélection des stagiaires formation continue : pas de changement
- Congés formation professionnelle : pas de changement
- Avancement instituteurs : pas de changement
- Avancement professeurs d'école : pas de changement
- Avancement à la hors classe : sans changement (barème national)
- Intégration dans le corps des professeurs d'école : la possibilité d'attribuer un point supplémentaire aux directeurs d'école sera mentionnée – note de service du 2 avril 2009 (barème national)
- Mouvement intra-départemental : arrêté à la prochaine CAPD
- barème des PE 2 issus de l'IUFM : pas de changement
- Ineat-Exeat : intégration au titre de rapprochement de conjoint

A l'issue du groupe de travail (11h 20mn), les représentants des personnels SE-UNSA tiennent à rappeler leur attachement au paritarisme. Les représentants des personnels SNU-Ipp insistent sur l'importance des groupes de travail.

---